Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle adresse un avertissement pour publicité clandestine à Luxe Radio concernant l'émission Les matins Luxe

08 oct 2019

Suite à une auto-saisine de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a décidé, lors de sa réunion du 03 octobre 2019, d'adresser un avertissement pour publicité clandestine à Luxe Radio en rapport avec les éditions de l'émission Les matins Luxe, diffusées du 1er au 5 Juillet 2019.

Le Conseil Supérieur a également décidé de publier la décision au Bulletin Officiel et ordonné à Luxe Radio de donner lecture à l'antenne d'un communiqué relatif à la sanction.

Le Conseil Supérieur a motivé sa décision par le constat dans le contenu des éditions précitées, de manquements aux dispositions légales et réglementaires applicables à la communication audiovisuelle et relatives à la publicité clandestine.

Tout en prenant acte de la réponse de Luxe Radio à la demande d'explications adressée par la Haute

Autorité de la Communication Audiovisuelle, le Conseil Supérieur a constaté que l'émission a présenté explicitement et de manière répétitive pendant les cinq éditions du programme, une marque commerciale déterminée. Il a également estimé que la présentation argumentée et ouvertement promotionnelle des produits de cette marque, était de nature à induire les auditeurs en erreur en raison de la confusion dans le contenu de ce programme entre information et publicité.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B